Conseil scolaire Viamonde

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION
2025-2026

ÉCOLE : École élémentaire Viola-Léger
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2025-10-29
REMISE À LA SURINTENDANCE : 17 octobre 2025

AFFICHER SITE WEB : Avant 31 octobre 2025

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE
Nom de l'élève : Adara Barr, Elhadj Gueye
Nom de la direction de l'école : Gertha Sambour
Membre du personnel enseignant : Lily Guedep
Membre du personnel non-enseignant : Venieze Desronvil
Nom du parent, tuteur ou tutrice : Marie Rose Moïse
Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Mireille Zangué
Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Evena Dieudonne

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la Loi sur l'éducation, « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

(i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
(ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le

handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation
On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :
a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

Conseil scolaire Viamonde

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION			
Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.			
Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.			
Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (novembre, février et mai)**	**Échéancier**
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs et réactifs au quotidien : _80__% de classes de maternelle à 6e année.	**Formation et accompagnement du personnel** • Offrir des ateliers sur les cercles réparateurs (proactifs et réactifs) lors des rencontres du personnel/CAP- Revoir ensemble les capsules et ressources préparées par le conseil • Prévoir un temps lors des rencontres mensuelles pour échanger sur les réussites, les défis et les ajustements nécessaires. **Création d'un calendrier de mise en œuvre** • Élaborer un calendrier mensuel où chaque enseignant s'engage à animer un minimum de cercles proactifs (ex. : 2 fois par semaine) et à utiliser les cercles réactifs en cas de conflits. **Valorisation des pratiques** • Mettre en valeur les classes qui intègrent les		Dès septembre

	cercles de façon exemplaire • Encourager les élèves à coanimer les cercles pour renforcer leur sentiment d'appartenance.		
D'ici juin 2026, réduire de 26 % à 15 % le pourcentage d'élèves qui perçoivent la cour d'école comme un lieu à haut risque d'intimidation, et de 18 % à 10 % pour les autobus.	Mise en œuvre de cercles proactifs dans la cour et dans les autobus • Création de routines de cercle avant et après les récréations ou les trajets en autobus. Implication des élèves dans la co-construction d'un climat sécuritaire • Création d'un comité d'élèves ambassadeurs du respect et de la bienveillance dans la cour et dans les autobus • Formation PALs (offerte par l'infirmière en santé publique Activités de sensibilisation et d'éducation émotionnelle Valorisation des comportements positifs		Dès septembre
Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.			
Stratégies/Activités	**Moyen de communication (outil utilisé pour transmettre le massage)**	**Mode de communication (manière ou forme de la communication)**	**Date**

Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :	-À la radio de l'école -Sur le babillard du comité bien-être -Tournée des classes -Assemblées -Activité en classe	-Radio matinale -Affiche dans les corridors et la cour -présentation des élèves du comité bien-être dans les classes	Dès septembre
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation au personnel de l'école :	-Courriel -CAP -Rencontre mensuel du personnel	Hebdo VILE pour le personnel -Réunion du personnel -TEAMs -Affichage	
Communication à l'intention des parents :	-Courriel -Schoolmessenger -Site web -Rencontre parents-école -Babillards	-Communiqué hebdomadaire pour les parents -Affiche	

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION			
Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.			
Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.			
Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (novembre, février et mai)**	**Échéancier**
Pourcentage de classes qui enseignent explicitement les comportements attendus :	• Mini-leçons sur les comportements attendus		Dès septembre

__80_% de classes de la maternelle à la 6e année	(ex. : respect, écoute, entraide) intégrées dans les routines hebdomadaires. • Contrats de comportement personnalisés pour les élèves ayant des besoins particuliers. • Autoévaluations régulières sur les comportements sociaux et émotionnels. • Affichage des comportements attendus en langage accessible et illustré. • Cercles proactifs hebdomadaires pour discuter des comportements et renforcer les attentes. • Utilisation de scénarios et jeux de rôle pour pratiquer les comportements attendus. • Campagnes thématiques mensuelles (ex. : mois du respect, semaine de la gentillesse).		
Pourcentage du taux d'assiduité : _90__% de classes de la maternelle à la 6e année	• Suivi personnalisé des absences avec les familles pour comprendre les obstacles • Suivi mensuelle avec le comité assiduité • Communication régulière avec les familles sur l'importance de l'assiduité. • Partenariats avec les services communautaires pour soutenir les familles en difficulté.		Dès septembre

	• Analyse mensuelle des données d'assiduité pour cibler les interventions.		
Pourcentage des élèves qui se sentent bien et en sécurité dans l'école : __85_% de classes maternelle à la 6e année	• Activités de pleine conscience et de régulation émotionnelle. • Projets de classe sur l'empathie, la diversité et l'inclusion. • Espaces de calme ou de retour au calme dans chaque classe. • Journées thématiques sur la santé mentale et le bien-être, journée esprit…. • Cercles de parole réguliers pour exprimer les émotions et renforcer les liens.		
D'ici juin 2026, augmenter à 70 % le pourcentage d'élèves capables d'identifier et d'utiliser au moins deux stratégies de gestion du stress et deux moyens d'intervention ou de soutien face à l'intimidation verbale.	• Entraînement à la pleine conscience : Exercices de respiration, visualisation, yoga ou méditation adaptés à l'âge. • Jeux de rôle et simulations : Pratique de réponses assertives face à l'intimidation verbale (ex. : dire « stop », chercher de l'aide, soutenir un camarade). • Enseignement explicite des habiletés socioémotionnelles : Utilisation de programmes comme *Zones de régulation*, *MOOZOOM* ou *BRAVE*. • Cercles de parole thématiques : Discussions sur le stress, les émotions, les conflits et les moyens de les gérer.		

	• Mur des stratégies de bien-être : Affichage collaboratif des idées des élèves pour se calmer, se recentrer ou demander de l'aide. • Campagnes de sensibilisation : Création d'affiches, capsules par les élèves sur les façons de réagir à l'intimidation verbale. • Formation du personnel et des parents : Reconnaître les signes de stress chez les enfants, soutenir les habiletés d'adaptation et intervenir efficacement. • Création d'un protocole d'intervention en cas d'intimidation verbale : Clarifier les étapes, les rôles et les ressources disponibles.		
Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du Conseil scolaire Viamonde.			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (novembre, février et mai)**	**Échéancier**
Pourcentage de classes ayant participé à toutes les Activités systémiques du Conseil – voir le Calendrier des dates importantes et des diversités 2025-2026.pdf _100__% de classes…	• Intégration du calendrier systémique dans le plan annuel de l'école dès la rentrée. • Partage de ressources pédagogiques pour faciliter l'intégration des thèmes dans les plans de cours. • Préparation en classe avant chaque activité systémique (ex. : discussions, recherches, créations artistiques ou numériques).		Dès septembre

	• Création de projets élèves liés aux thèmes du calendrier • Invitation aux familles à participer ou à soutenir certaines activités (ex. : Journée de la francophonie, Mois de l'histoire des Noirs). • Partage de photos et témoignages sur les plateformes de communication de l'école. • Collecte de données de participation par classe après chaque activité. • Réflexion collective en réunion du personnel sur les impacts et les ajustements à apporter.		
D'ici juin 2026, 80 % des classes auront intégré au moins trois activités systémiques dans leur planification pédagogique ou dans des projets interdisciplinaires.	• Encourager les enseignants à lier les activités systémiques aux attentes du curriculum (ex. : Journée de la francophonie production écrite, Mois de l'histoire des Noirs → lecture et discussion) • Proposer des modèles de planification qui incluent les événements du calendrier du Conseil.		

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :

- Inclure les perspectives des **Premières Nations, des Métis et Inuit dans** la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ;

- Intégrer les principes de la **pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives** dans la planification de l'enseignement ;
- Privilégier des activités qui favorisent le développement du **leadership** chez les élèves ;
- Assurer la mise en œuvre de **clubs et/ou d'alliance d'écoles** ;
- Participation aux **activités offertes par des organismes externes.**

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION		
L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.		
Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.		
Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.		
Stratégies/Activités	**Soutien aux élèves**	**Date**
Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin. ➢ Soutien aux élèves qui ont <u>subi</u> des actes d'intimidation	• Rencontre individuelle avec un adulte de confiance (enseignant, direction, intervenant). • Accès à un service de soutien psychologique ou d'intervention sociale (travailleur social,..). • Plan de sécurité personnalisé • Cercles restaurateurs pour permettre à l'élève de s'exprimer et de réparer les torts subis.	Dès septembre

	• Activités de renforcement de l'estime de soi (ex. : mentorat, ateliers de développement personnel). • Suivi régulier pour évaluer le bien-être et l'évolution de la situation.	
➢ Soutien aux élèves qui ont été <u>témoins</u> des actes d'intimidation	• Ateliers sur le rôle des témoins : Comment intervenir de façon sécuritaire (ex. : dire « stop », chercher un adulte, soutenir la victime). • Cercles de discussion pour permettre aux témoins d'exprimer leurs émotions et leurs questionnements. • Encouragement à devenir ambassadeur du respect : Participation à des comités ou projets de sensibilisation. • Reconnaissance des comportements bienveillants : Mise en valeur des élèves qui ont agi pour aider ou protéger un pair. • Formation sur les biais et les stéréotypes pour mieux comprendre les dynamiques d'intimidation.	
➢ Soutien aux élèves qui ont <u>pratiqué</u> des actes d'intimidation	• Rencontre individuelle avec un adulte pour	

	comprendre les causes du comportement. • Cercles restaurateurs pour favoriser la responsabilisation et la réparation. • Plan de comportement personnalisé avec des objectifs clairs et un suivi régulier. • Participation à des ateliers sur la gestion des émotions, la résolution de conflits et l'empathie. • Mentorat ou jumelage avec un adulte ou un pair positif. • Implication dans des projets de réparation ou de contribution à la communauté scolaire.		
Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2026, les membres du personnel de l'école utiliseront **l'approche réparatrice** et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel**.**			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (novembre, février et mai)**	**Échéancier**
Pourcentage du personnel formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif : _50__% du personnel…	• Formations ciblées offertes en collaboration avec le Conseil ou des experts externes • Modélisation en classe par des membres de l'équipe qui sont formés en SCP		Dès septembre
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS (**Élémentaire**, **Secondaire**) : _70__% du personnel…	• Formation technique sur l'utilisation de FORMS		

	• Rappel régulier dans l'hebdo du personnel sur l'importance du suivi des écarts de comportement. • Analyse mensuelle des données pour identifier les tendances et ajuster les interventions.		
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui favorise les gestes réparateurs en lien avec la discipline progressive : _100__% du personnel…	• Affichage des gestes réparateurs possibles dans les salles de classe et les espaces communs. • Banque d'exemples de gestes réparateurs (ex. : écrire une lettre d'excuse, réparer un objet, aider un camarade). • Encouragement à documenter les gestes réparateurs dans FORMS ou dans un journal de bord. • Partage de réussites dans les rencontres du personnel ou dans l'hebdo. • Implication des élèves dans la co-construction des gestes réparateurs pour renforcer leur sens.		Dès septembre
Autre indicateur selon les besoins de l'école			

Conseil scolaire Viamonde

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. (NPP144)

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	**Outils de dénonciation**
➢ Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à : ➢ Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent : ➢ Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices : **Après le signalement d'une situation d'intimidation :** ➢ Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école : - Communiquer avec la direction de l'école - Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction - Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.	- Utiliser le Code QR pour les écoles secondaires (Exemple : FORMS) - Billet de dénonciation des gestes d'intimidation pour les écoles élémentaires (exemple, Fiche de signalement M-2.pdf)

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;

- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire… » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Conseil scolaire Viamonde

<u>Les parents, tuteurs, tutrices</u> :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024 ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : Ateliers pour les parents (csviamonde.ca)